

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du jeudi 21 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **jeudi 21 novembre**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : vendredi 15 novembre 2024

**Présents** : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, M Noël BROCHIER.

**Absents excusés** :

**Absents représentés** :

Mme Angélique PIBOLLEAU donne pouvoir à M Didier REYMONDON

M Hervé PERRONNET donne pouvoir à M Noël BROCHIER

Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Mme Monique RAGEYS

**Quorum** : 8

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024
- Délibérations :
  - Renouvellement de l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence/CDG69
  - Secrétaire de mairie remplaçante- réévaluation du coût à partir du 01 01 2025
  - Décision concernant le lancement des travaux de l'école St Exupéry
  - Convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
  
  - MAM : Validation des devis des travaux supplémentaires  
Décision d'achat de l'équipement MAM
  - Aide financière à la formation BAFA
  
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Monique RAGEYS* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### • ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2024 :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 17 octobre.

↳ **Approbation à l'unanimité**

### DELIBERATION 1 : Renouvellement de l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence/CDG69

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat-cadre actuel relatif au dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes, auquel la commune est adhérente, pour les agents, arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Il propose au conseil d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG69, de l'autoriser à la signer, ainsi que le certificat d'adhésion et d'approuver le paiement annuel au CDG69 de la somme de 100 euros par an pour les frais de gestion et de pilotage du contrat.

↳ **Approbation à l'unanimité**

## **DELIBERATION 2 : Secrétaire de mairie remplaçante- réévaluation du coût à partir du 01 01 2025**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.

A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin. Cette convention prévoyait le coût de la prestation. Ce coût était fixé à 27 € l'heure en fonction du coût du poste chargé pour 2022, étant précisé que la communauté de communes prend en charge les frais de déplacement de l'agent, et tous les autres frais inhérents au poste (formation notamment).

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et diverses charges), il est proposé de revoir ce coût au 1er janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

- coût de 32 € / heure

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération, le montant de la revalorisation à la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention d'une durée de 3 ans, reconductible tacitement une fois, soit 6 ans, actualisant le coût du service et de l'autoriser à signer ladite convention.

↳ **Approbation à l'unanimité**

## **DELIBERATION 3 : Décision concernant le lancement des travaux de l'école St Exupéry**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation des locaux de l'école St Exupéry (présentation des plans, travaux de rénovation et isolation).

Les objectifs poursuivis sont de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'enseignement.

Il présente ensuite les principaux éléments techniques et financiers figurant dans l'Avant-Projet Définitif élaboré par l'équipe de Maitrise d'œuvre représentée par Rudy TOULOTTE, architecte de l'Atelier DT ainsi que le mail de Mr Catelan, architecte Conseil, qui présente l'analyse des coûts entre la rénovation et une construction neuve.

Le montant estimé des travaux de rénovation et d'isolation est de 755 977 € HT.

Monsieur le Maire répond aux questions des conseillers, présente les demandes de subvention qui ont été allouées à ce projet :

Subvention Fonds verts : 229 881.00€

Subvention Département : 138 555.00€

Monsieur le Maire présente l'analyse financière de la commune demandée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il précise que le financement pourra être amené à évoluer (autofinancement, emprunt)

Le Conseil Municipal approuve l'avant -projet définitif pour le montant estimé de 755 977€ et autorise le lancement de l'appel d'offres.

↳ **Approbation à l'unanimité**

## **DELIBERATION 4 : Convention partenariale avec la CCMDL pour le reversement de la subvention CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus**

Monsieur le Maire expose que par la délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO. Cette convention prévoit une aide financière aux collectivités qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Chaque commune du territoire, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes et de leurs abords. Aussi, la CCMDL souhaite reverser une partie de la subvention susnommée aux communes par forfait de 800€ par commune et par an. En contrepartie de ce soutien, il est attendu des communes un retour sur les éventuels problèmes de dépôt sauvage sur les colonnes d'apport volontaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention pour le reversement de la subvention CITEO.

↳ **Approbation à l'unanimité**

- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :**  
 Mr Didier Luxembourger expose que les travaux d'aménagement intérieur avancent bien. Dans le cadre de la subvention octroyée par la CAF, la commune s'est engagée à équiper la MAM. Les assistantes maternelles ont fait des propositions d'achat pour un montant de 5000€ (électroménager) et 5000€ (équipement mobiliers).  
 Il fait part des travaux complémentaires de l'aménagement extérieur : agrandissement de la terrasse et revêtement bois (+ valeur du projet terrasse : 3785€) ; ainsi que les modifications préconisées par la PMI concernant la clôture du terrain (+ valeur de 4000€).  
 Le conseil municipal valide les devis d'achat du matériel et les devis des travaux supplémentaires.  
 Le gros nettoyage du chantier se fera début janvier afin de réceptionner les meubles et électroménagers.
- Aide financière pour le BAFA :**  
 Mme Nicole Viricel fait part de la demande de participation de 100€ par jeune de la commune qui suit une formation BAFA, suite à la Commission Vivre Ensemble.  
 Le conseil municipal approuve la proposition de la Commission.
- Voirie :**  
 Mme Monique Rageys expose les différents travaux réalisés sur la commune : Route de la Mathevonnaire, caniveau à Chavannes, plateau de l'école. Il reste à faire la signalétique au sol de la zone 20, route de la Neylière.  
 Elle a participé à une réunion avec le Département, la CCMDL, le Sytral et des chauffeurs de bus pour évoquer l'arrêt du bus au Couzon : aménagement à revoir. La vitesse des véhicules est évoquée ainsi que le manque de protection pour les usagers du bus.
- Bulletin municipal :**  
 Mme Monique Rageys et la commission Communication ont retenu pour le bulletin : Virginie FERNANDEZ pour la mise en page et IML pour l'impression.
- Octobre rose :**  
 Mme Nicole Viricel expose que la manifestation s'est bien passée ; les actions ponctuelles et les boîtes à dons ont permis de récolter 3000€ sur le mois.  
 Elle va proposer une réunion pour informer du bilan avec tous les participants et proposer de reconduire l'action l'an prochain.
- Ordures ménagères :**  
 Mr Noël Brochier demande la possibilité d'enterrer quelques containers pour les personnes âgées, ou à mobilité réduite.
- Syder :**  
 Mr Didier Luxembourger a relancé le projet candélabre à led (éclairage public) et ombrières mais n'a pas de retour. Mme Stéphanie Chambe demande s'il sera possible d'avoir un éclairage progressif ?
- Culture :**  
 Mme Stéphanie Chambe fait part de la demande de la compagnie La Fabrik concernant le festival 'un mouton dans le ciel' en avril 25. Cette demande sera examinée par la Commission Vivre Ensemble.

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 19 décembre 2024.  
 La séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
 Jean-Marc GOUTAGNY



La Secrétaire de séance,  
 Monique RAGEYS

Affichée et publiée le

